

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230221

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

16 février 2023

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 37

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à PLUT Jean-Claude
M. CHERON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe
Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry
Mme PRIEUR Sergine
Mme RENARD Candy
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGET 2023

**OPAH SUIVI-ANIMATION – MODIFICATION DE L'AUTORISATION
D'ENGAGEMENT**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour le suivi-animation OPAH,

Monsieur le Président rappelle que la délibération de gestion du projet en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) prévoyait un programme à hauteur de 247 000 €, sur 5 ans (de 2021 à 2025). Suite au projet d'avenant prévoyant l'augmentation des objectifs et la prolongation de l'opération de deux mois, il convient de modifier le montant de l'autorisation d'engagement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier l'autorisation d'engagement pour le suivi-animation de l'OPAH, à hauteur de 281 200 €,
- De prévoir les crédits de paiement suivants :

numéro de l'Autorisation d'Engagement	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement				
			2021 (mandattés)	2022	2023	2024	2025
2022-1	OPAH - Suivi animation	281 200 €	77 500 €	54 700 €	75 000 €	37 000 €	37 000 €
	<i>pour rappel, AE/CP du 24/02/2022</i>	247 000 €	77 500 €	59 500 €	36 000 €	37 000 €	37 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** l'autorisation d'engagement pour le suivi-animation de l'OPAH, à hauteur de 281 200€,
- **PREVOIT** les crédits de paiement exposés ci-dessus.

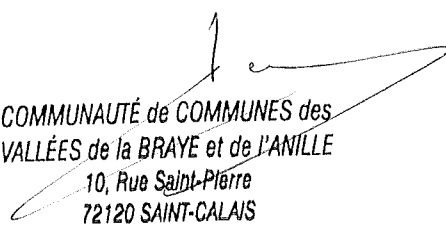
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président,

Michel LEROY


 COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
 VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
 10, Rue Saint-Pierre
 72120 SAINT-CALAIS